

## **COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES**

### Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

**La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)**

### Demande d'Avis Préalable installation

- Demande de la commune de Poncin pour le passage en LED de l'éclairage du terrain existant – demande transmise à la ligue.

### Demande de NNI pour des demandes de classement à effectuer en septembre 2024

- Gymnase Gabriel Voisin et Coséc Voisin de la ville de Bourg en Bresse pour la pratique de futsal

### Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Néant

### Vérifications initiales ou décennales des installations

- Néant

### Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Néant

### Installations ayant des non-conformités majeures à lever avant le 30 septembre 2024

- Stade municipal de Méziériat 1 -modifications en cours par le propriétaire de l'installation
- Stade Henri Rigollet de Jayat – rendez -vous pris avec le propriétaire de l'installation pour regarder les travaux à entreprendre.

### Programmations à compter du 30 août 2024

- Stade Orindis 2 NNI 012650102 de Montréal-la Cluse
- Stade municipal NNI 011380101 de Culoz
- Stade du Fresne NNI 012940101 de Peyrieu
- Stades des Brotteaux 1 et 2 NNI 014500101 et 014500102 de Villieu Loyes Mollon
- Eclairage du complexe sportif Fétan 1 de Trévoux NNI 0142700101

- Eclairage du stade municipal Joseph Lopez 1 d'Ambronay NNI 010070101
- Eclairage du stade municipal de Saint Etienne sur Chalaronne NNI 013510101

Pour la CDTIS : JF JANNET